

# *SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE et du GENES CGT et SUD*

**Promotions, concours, rémunérations : tou-te-s solidaires pour l'amélioration  
de nos carrières et de notre pouvoir d'achat !**

Depuis de trop nombreuses années, nous interpellons la direction de l'Insee pour qu'elle mette en œuvre une réelle politique d'amélioration des carrières, permettant de reconnaître à leur juste valeur le travail et les qualifications de tous les agents de la statistique publique et d'offrir à chacun-e des perspectives de carrières valorisantes et enrichissantes, quels que soient leur statut, catégorie d'appartenance et établissement d'affectation.

De la même façon, avec nos fédérations et confédérations, nous nous mobilisons régulièrement pour la progression du pouvoir d'achat de tou-te-s les salarié-e-s, privé-e-s d'emploi et retraité-es, pour la réduction des inégalités et la suppression de la précarité et de toutes les discriminations, au sein de la Fonction publique comme dans l'ensemble du monde du travail.

Au cours des dernières années, notre détermination et les mobilisations des agents ont permis de faire progresser quelques revendications :

- à l'Insee : alignement progressif des primes des agents C et B sur celles de Centrale ; reconnaissance du cursus de l'Ensaï avec la mise en place du master de statistique publique ; contractualisation des enquêtrices et enquêteurs en janvier 2013 permettant la mensualisation du salaire et un meilleur accès à la protection sociale.
- dans la Fonction publique : loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels (dite « loi Sauvadet ») ; accord du 8 mars 2013 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique ; accès automatique au 8<sup>ème</sup> échelon de l'échelle 6 de la catégorie C à partir de juillet 2013 ; début de revalorisation des grilles des agents de catégorie C et B à compter du 1<sup>er</sup> février 2014 (voir fiches jointe).

Mais ces avancées, arrachées de haute lutte, demeurent largement insuffisantes au regard des enjeux réels pour les personnels. Leur mise en place effective n'est pas à la hauteur des annonces et elles sont loin d'avoir profité à tou-te-s !

Surtout, elles demeurent fragiles dans un contexte où le gouvernement fait le choix d'une politique d'austérité qui remet en cause les droits et le pouvoir d'achat des salarié-e-s, dont ceux des agents publics régulièrement menacés par les plans de réduction des dépenses publiques. Cette politique a été confirmée par le Président de la République lors de sa conférence de presse du 14 janvier : un cadeau supplémentaire au patronat de 30 milliards d'euros avec le transfert du financement de la politique familiale aujourd'hui assurée par les entreprises vers le budget de l'État. Il s'agit d'une attaque de grande ampleur contre la protection sociale qui remet en cause le pacte républicain, les moyens du service public et notre modèle social. L'annonce d'une baisse des dépenses publiques pour 65 milliards d'euros sur 4 ans, véritable purge budgétaire, aura de lourdes conséquences sur les services publics et leurs personnels.

Dans ce contexte, c'est uniquement par la mobilisation unitaire et solidaire de l'ensemble des personnels que nous pourrons faire avancer nos revendications pour une amélioration significative de nos carrières et de notre pouvoir d'achat.

C'est pourquoi nous vous appelons à participer massivement :

- aux actions interprofessionnelles de manifestations, rassemblements et grèves du 18 mars 2014 organisées à l'initiative des organisations syndicales CGT, FO, FSU et Solidaires, en faveur des salaires, de l'emploi, de la protection sociale et du service public ;
- à toutes les actions proposées dans vos établissements pour faire progresser nos droits et garanties collectives (AG, rassemblement, pétitions...).

## **Nos revendications pour nos carrières et notre pouvoir d'achat**

***Pour de réelles progressions de carrières et l'accès de tou-te-s à des parcours professionnels diversifiés et valorisants, nous revendiquons :***

- Une augmentation des taux de promotion permettant des carrières linéaires dans chacun des corps et grades ;
- Une augmentation significative du nombre de postes pour l'ensemble des passages de corps permettant à la fois de rattraper le retard accumulé au cours des dernières années et d'assurer des déroulements de carrière corrects à l'avenir ;
- Un plan massif de qualification permettant à très court terme l'accès de tous les agents de catégorie C à la catégorie B ;
- Des créations d'emploi et la réimplantation de travaux diversifiés et intéressants dans tous les établissements.

***Pour le déblocage de toutes les voies de titularisation et promotion, et la reconnaissance de toutes les qualifications, nous revendiquons :***

- La mise en place de l'examen professionnel d'accès à la catégorie 1 et l'arrêt immédiat des refus d'inscription aux préparations aux concours pour les enquêtrices et enquêteurs ;
- La mise en place de dispositifs permettant la titularisation de tou-te-s les contractuel-le-s qui le souhaitent ;
- Le reclassement des adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe en adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe, passant notamment par la mise en place de l'examen professionnel d'accès à l'échelle 4 ;
- La mise en place du concours interne spécial de B en A comme voie d'accès supplémentaire à la catégorie A, avec des postes dédiés et des épreuves permettant de reconnaître l'expérience professionnelle de tou-te-s les candidat-e-s ;
- L'abandon définitif du projet de non-rémunération des attachés et administrateurs redoublant une année de scolarité ;
- Le maintien d'épreuves diversifiées dans les concours et la mise en place des classes préparatoires intégrées dans les écoles du Genes, afin de permettre l'égalité des chances de tou-te-s les candidat-e-s, quels que soient leur parcours scolaire et professionnel.

***Pour la progression de notre pouvoir d'achat et une politique de gestion transparente et humaine, nous revendiquons :***

- La revalorisation immédiate du point d'indice ;
- L'application immédiate de la revalorisation des grilles de catégorie C et B à la grille des enquêteurs et enquêtrices ;
- La revalorisation de toutes les grilles indiciaires pour compenser les pertes subies depuis des années et reconnaître à leur juste valeur les qualifications des agents ;
- La transparence sur l'ensemble des éléments de rémunération des agents ainsi que sur leurs procédures de gestion administrative ;
- Une organisation de la gestion des ressources humaines permettant un traitement correct des agents et l'arrêt des campagnes de reprise des « indus » sur les salaires.